



HAL
open science

The recomposition and emergence of labeling territories: What territorial governance? Case of the municipality of Asni- Province of Al Haouz

Wafaa Benhsain, Salima Salhi

► To cite this version:

Wafaa Benhsain, Salima Salhi. The recomposition and emergence of labeling territories: What territorial governance? Case of the municipality of Asni- Province of Al Haouz. *Le Haouz: identité, territoire et acteur*, A paraître, 978-9920-40-164-7. hal-03933765

HAL Id: hal-03933765

<https://hal.science/hal-03933765>

Submitted on 10 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/362582919>

La recomposition et l'émergence des territoires de labellisation : Quelle gouvernance territoriale ? Cas de la commune d'Asni- Province d'Al Haouz

Book · August 2022

CITATIONS

0

READS

116

2 authors:



Wafaa Benhsain

Cadi Ayyad University

11 PUBLICATIONS 0 CITATIONS

SEE PROFILE



Salima Salhi

University of Angers

14 PUBLICATIONS 0 CITATIONS

SEE PROFILE

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



CALL FOR PAPERS : Social and extra-academic uses of research in the humanities and social sciences [View project](#)



EduBioMed : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE APPLIQUÉE DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE MÉDITERRANÉENNE DE L'UNESCO Said Boujrouf [View project](#)

La recomposition et l'émergence des territoires de labellisation : Quelle gouvernance territoriale ? Cas de la commune d'Asni- Province d'Al Haouz

Wafaa BENHSAIN et Salima SALHI

Doctorantes/ Université Cadi Ayyad- Université d'Angers/
Maroc- France

Résumé

De nos jours, la production des biens et des services dans les territoires ne permet pas de maintenir le processus de la mondialisation, la concurrence et la compétitivité locale ainsi que globale. Ces territoires précités notamment la commune d'Asni adoptent la labellisation comme moyen permettant de créer une dynamique territoriale afin d'améliorer la position concurrentielle de leurs territoires et valoriser leurs facteurs d'attractivité. L'intervention de l'ensemble des acteurs faisant partie du système territorial est nécessaire, en donnant une dimension symbolique et patrimoniale aux ressources. La présence de l'ensemble des acteurs pousse à s'interroger sur la nature de leur relation avec les dynamiques précitées dans la commune d'Asni concernant la labellisation dont sa capacité et sa gouvernance territoriale se mesurent à travers l'analyse des politiques d'une part et des dynamiques d'acteurs d'une autre part.

Les mots clés : Recomposition, Gouvernance Territoriale, Compétitivité, Labellisation, Politiques publiques.

Abstract

Today, the production of goods and services in the territories does not allow to maintain the process of globalization, competition and local and global competitiveness. These territories, notably the commune of Asni, adopt the labeling as a means to create a territorial dynamic in order to improve the competitive position of their territories and to enhance their attractiveness factors. The intervention of all the actors who are part of the territorial system is necessary, giving a symbolic and patrimonial dimension to resources. The presence of all the actors leads us to question the nature of their relationship with the above-mentioned dynamics in the municipality of Asni concerning the labeling of which its capacity and its territorial governance, through the analysis of policies on the one hand and the dynamics of actors on the other hand.

Key words: Recomposition, Territorial Governance, Competitiveness, Labeling, Public policies.

Introduction

Les exigences de la mondialisation sont de plus en plus complexes et en constante évolution, faisant exploser les repères traditionnels, les bornages administratifs et la cohésion interne. Les territoires sont cependant soumis à des pressions qui se manifestent par des conflits surgissant ou apparaissent et des contradictions d'intérêt (Lombard et al, 2006). Manifestée par la recomposition territoriale et l'émergence de nouveaux territoires (Velasco-Graciet, 2009), la mondialisation impose au territoire des nouvelles règles de développement afin de s'adapter au changement, notamment, le processus de développement territorial (Dumont, 2002; Campagne et Pecqueur, 2014; Coutinho et Al, 2015 ; Medeiros, 2020) consistant à valoriser la spécificité d'un territoire pour assurer sa compétitivité durablement à travers les projets de territoire par la construction et l'amélioration des performances de l'action publique à plusieurs niveaux , la prise en compte des ressources du territoire dans la recherche d'une cohérence d'ensemble, l'implication des acteurs et des institutions, l'intégration des secteurs d'activité dans une logique de coopération avec les autres territoires et l'articulation avec les politiques régionales, nationales et globales (Lacquement et Chevalier, 2016).

Dans ce cadre, les territoires adoptent la labellisation qui, selon Tebbaa Ouidad et Boujrouf Said (2019), doit démontrer leurs capacités à produire des projets territoriaux tout en permettant la promotion de la culture patrimoniale et l'ancrage des ressources dans les territoires locaux. Elle doit également créer une dynamique afin d'améliorer la position concurrentielle des territoires et valoriser ses ressources tout en participant au développement territorial.

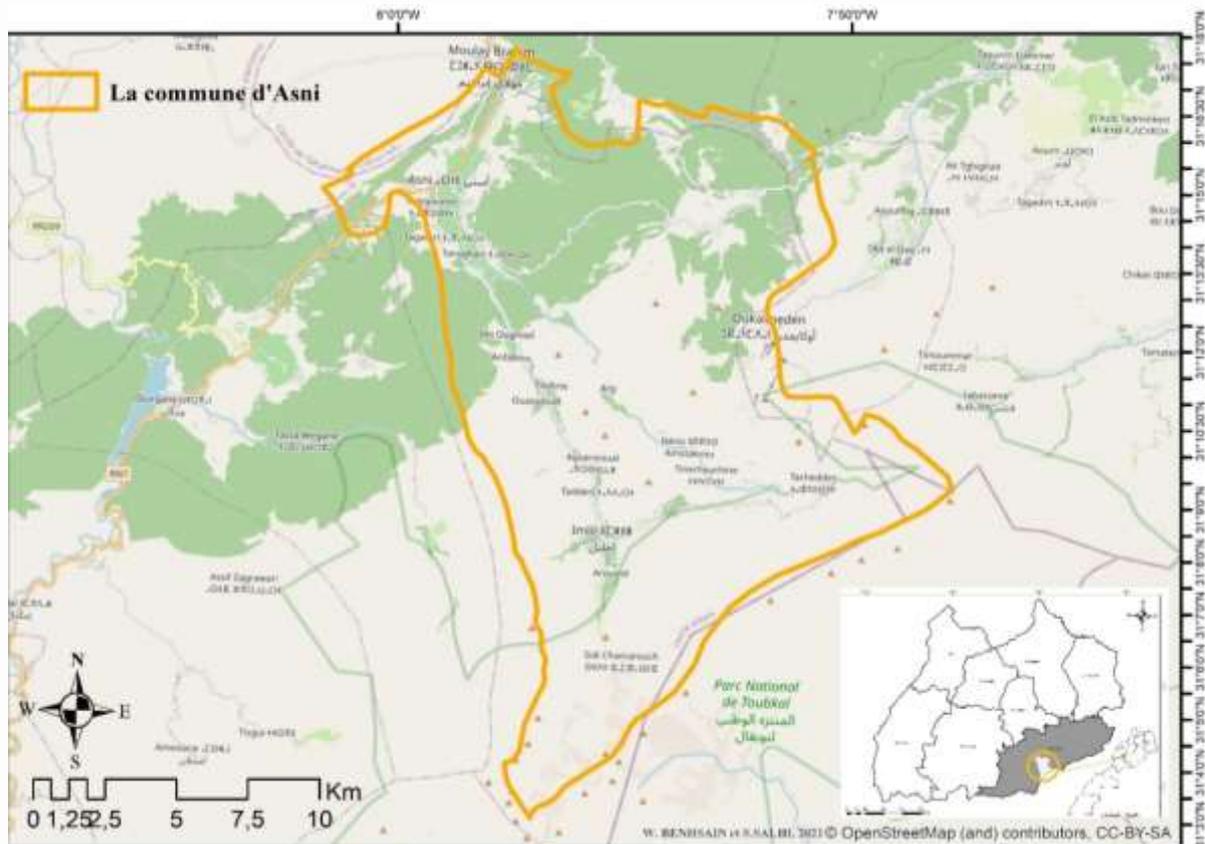
Pour cela, les acteurs de la commune d'Asni dans la province Al-Haouz, région Marrakech-Safi (une des douze régions du Maroc), ont opté pour la labellisation qui selon Valérie Colombe (2017), les incite à la fois à améliorer leur compétence et à s'engager dans des actions collectives et territoriales. Ces dernières ne sont pas des phénomènes naturels ou automatiques, elles nécessitent des efforts de la part des politiques publiques et de l'ensemble des acteurs du territoire. Ajoutant à cela que l'action collective est un problème décisif pour les sociétés (Crozier et Friedberg, 1977). Aussi pour comprendre les problèmes et les difficultés de cette action collective en participant à l'émergence et à la recomposition dues à la labellisation dans la commune d'Asni. Cet article se propose d'examiner la nature des relations entre les acteurs en s'inscrivant dans le cadre de l'émergence et la recomposition des territoires de labellisation par sa capacité et sa gouvernance territoriale, et l'analyse des autres facteurs interdépendants à savoir les politiques publiques et les dynamiques d'acteurs.

Ces facteurs ont fait l'objet d'une méthode qualitative et approche par acteur mise en œuvre par un guide d'entretien semi-directifs avec les personnes influentes de la commune d'Asni et les responsables chargés de labellisation au niveau central et régional. Permettant de recueillir des informations sur le jeu d'acteur, les formes d'organisation collective, les relations entre les acteurs eux même, les actions réalisées et le soutien des politiques publiques dans le système de labellisation.

1. Asni un territoire en perpétuelle recomposition

La commune d'Asni se situe dans le haut Atlas occidental à la province d'Al-Haouz dans la région de Marrakech-Safi à environ 64km de Marrakech et à 17 kilomètres de Tahannaout (Carte 1). Elle s'étend sur une superficie de 204 km² jusqu'à Imlil et sa population locale est homogène, elle se compose en majorité de la population de la tribu berbère de Rhiraya qui est un grand groupe de Massoud dans le Haut Atlas depuis le XII^{ème} siècle (Pascon, 1977) en plus des populations amazighophones et arabophones provenant des zones géographiques proches de la commune. Ce qui a permis à ce territoire d'avoir des recompositions identitaires, ethniques et aussi religieuses. Ladite population locale a connu également d'autres recompositions dues à l'adaptation à un environnement difficile, dont la dégradation des ressources, la sécheresse, l'érosion etc.

Carte 1 : Localisation de la commune d'Asni



Source : W. BENHSAIN et S. SALHI, 2021.

En effet, le territoire d'Asni, comme la majorité des territoires ruraux du Maroc, a connu le mode de gestion traditionnel et coutumier qui prévalait avant la période coloniale. Cette gestion témoigne d'une tradition forte de coopération et de solidarité - Les Jemaâs - sous forme d'une décentralisation primaire, répondaient plus à un concept oriental de la consanguinité qu'au concept de la territorialité, de telle sorte que les collectivités locales sont organisées sur une base tribale et leurs limites géographique sont situées là où s'arrête le lien de consanguinité entre les membres de la tribu (N.B. De Lavergne, 1991). Dès son indépendance en 1956, le Maroc a connu plusieurs recompositions politiques et territoriales, et même si le Maroc a amorcé des politiques de décentralisation et de régionalisation depuis 1960, la dualité du Maroc utile et du Maroc inutile de l'époque du protectorat reste toujours d'actualité.

La commune d'Asni faisant partie des territoires "du Maroc inutile", qui ont toujours souffert de l'exclusion et la marginalisation depuis la période coloniale au Maroc (BOUJROUF, 1996, 2010) et sont souvent considérés comme des espaces en retard en termes de développement (ADERGHAL et Al, 2019). Ce qui a nécessité la mise en œuvre de la régionalisation avancée, lancée en 2010, renforcée un an plus tard par la nouvelle constitution qui a inauguré une nouvelle étape vers une réelle autonomie locale. Dans ce cadre et pour renforcer cette régionalisation avancée, des lois organiques relatives aux collectivités territoriales ont vu le jour en 2015 dont les objectifs principaux sont l'encadrement des compétences des collectivités territoriales, la constitutionnalisation du caractère décentralisé du Royaume et la consécration de la régionalisation avancée comme fondement de l'organisation territoriale ainsi que la libre gestion administrative. Trois ans plus tard et afin d'apporter un soutien à la régionalisation avancée et à l'accompagnement de cette politique de décentralisation, la charte de la déconcentration a vu le jour en 2018 et qui avait pour objectif la mise en place au niveau local des services déconcentrés de l'administration centrale et des services déconcentrés de l'Etat qui assurent la coordination de l'action des services déconcentrés et l'accompagnement de l'organisation territoriale décentralisée. Certes, le développement territorial est désormais tributaire de la manière dont les acteurs décentralisés et déconcentrés gouvernent leurs territoires. D'où qu'aujourd'hui, la commune d'Asni est autonome en matière de recherche de financement et de développement de projets qui traitent des problématiques territoriales pour en faire de véritable levier de développement. Pour cela, il faut que les acteurs territoriaux œuvrent ensemble dans la limite des compétences légales et de moyens financiers mis à leur disposition.

Pour ce qui est du développement, de l'aménagement et la préservation des espèces endémiques du territoire marocain en général et de la commune d'Asni en particulier, le Maroc à travers ses organes notamment la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification, a défini des stratégies et des orientations pour conserver la biodiversité, maintenir la disponibilité et la qualité de l'eau et préserver les richesses naturelles de ces territoires à travers la création des aires protégées.

Cette décision de création des aires protégées a donné naissance au Parc national du Toubkal (PNT) dont Asni fait partie suite à un arrêté viziriel du 19 janvier 1942. Ce dernier abrite les plus hautes altitudes, notamment le mont Toubkal 4167m (le plus haut sommet en Afrique du nord et du monde Arabe). Par cette création du parc national, Asni a connu une recomposition nouvelle d'un territoire dit ordinaire (Boyer, 2014) à un autre protégé et contrôlé avec des stratégies imposées du haut vers le bas « top down ». Mais celle du parc national avait créé chez la population locale d'Asni un sentiment de mépris envers la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas, entraînant ainsi une désobéissance des ordres donnés par ces derniers ce qui a permis la création d'un champ de lutte entre eux.

Devant cette situation de non confiance de la population locale dans l'organe précité qui a longtemps joué le rôle du « policier », l'Etat a créé des Organismes du Développement Forestier (ODF) fonctionnant selon une approche participative qui englobe les élus, la société civile et les représentants des départements administratifs. Ainsi, les projets seront fixés d'une manière participative en fonction de la demande des représentants des douars et la réglementation ne sera plus imposée etc. Il est à signaler que ces ODF sont toujours en phase de préparation.

2. Asni un territoire de transformation de la vision de l'agriculture

La commune d'Asni est caractérisée par une diversification de l'activité économique dont l'agriculture reste l'activité économique dominante. Elle est connue par ses champs en terrasses à flanc de montagne pour la culture de l'orge, le seigle, les courgettes, les oignons, les pommes de terre, les carottes, et ce en fonction de l'altitude, l'orientation, la place disponibles et l'eau. Cette dernière est acheminée dans un canal d'irrigation à flanc de montagne, dont la construction et l'entretien sont généralement difficiles. Sa répartition entre les villageois obéit à des règles strictes. Le labour est assuré par l'utilisation de moyens rudimentaires à savoir la pioche (aguelzim) ou la charrue tirée par la mule ou l'âne.

Près des villages on trouve les cultures des noix, des cerises, des pommes et d'amande en plus des olives dans les plaines pendant la période où le climat est doux. Au début, la population d'Asni a opté pour une culture vivrière transformée ensuite en culture à la fois commerciale et vivrière. En effet, la récolte des fruits constitue une source de revenu pour les villageois, leur permettant l'achat du sucre, du thé au souk hebdomadaire ainsi que les autres matières de première nécessité dont ils ont besoin. Aussi plusieurs agriculteurs s'occupent en plus de l'élevage de quelques chèvres et moutons et parfois une ou deux vaches. De ce fait, l'élevage est considéré comme une source de revenus supplémentaires.

Avec le temps et le développement des espaces agricoles, la commune d'Asni a connu un début de spécialisation dans le but de devenir compétitive territorialement. On entend par la compétitivité territoriale, la capacité des territoires à s'intégrer dans le réseau mondial caractérisé par la concurrence et l'innovation, tout en étant connectés aux centres économiques globaux (EL ALAMI, 2019), ce qui a poussé les acteurs des territoires à développer des stratégies de labellisation, surtout qu'elle permet à leur territoire de devenir attractif (Florent, 2011 ; Saïdi et Fagnoni, 2018) et aussi compétitif (Aderghal et Al, 2017). Pour que la commune d'Asni relève ces défis de la mondialisation, elle a adopté le label bio Maroc afin de cibler le marché bio et deux Signes Distinctif d'Origine et de Qualité (SDOQ) qui relève de la loi n° 025-06 promulguée par le dahir n°1-08-56 du 23 mai 2008, dont la vision de produire la qualité et participer au développement rural. Les signes en question est le label Indication Géographique Protégée (IGP) noix de l'atlas Haouz Marrakech et IGP pomme de l'haouz.

Avec l'émergence de ladite labellisation, Asni a connu une nouvelle recomposition autre que la vision commerciale et vivrière pour une autre vision systémique suite à l'écoconception. Cette dernière est définie selon la norme internationale ISO 14062 comme le fait d'intégrer les aspects environnementaux dans la conception des produits. Ce qui constitue un challenge pour le territoire d'Asni qui transforme les modes de gestion des territoires et donne naissance à d'autres recompositions qui sont à l'origine de l'émergence de nouvelle mode de gouvernance et de dynamique d'acteur qui induisent au bouleversement des mécanismes de gestion collective des ressources, de la vie sociale et des hiérarchies sociales etc.

3. Territoire de labellisation vers l'absence d'une gouvernance du label

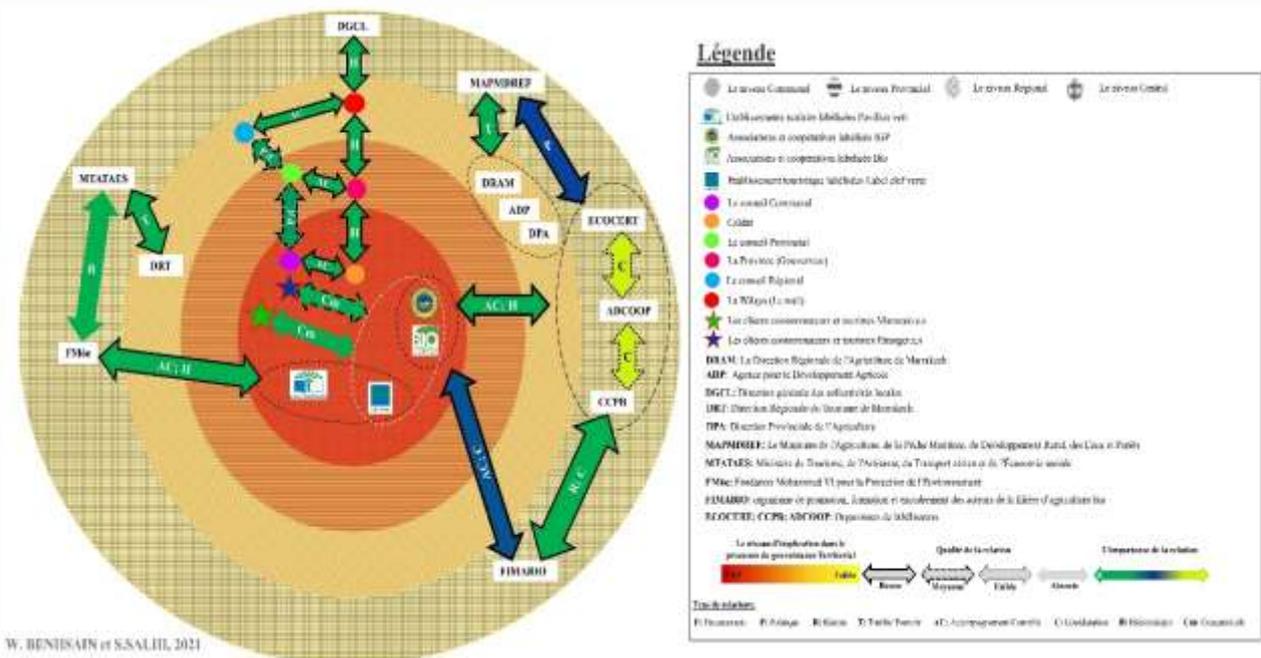
Le processus de labellisation dans la commune d'Asni est un processus complexe avec d'une part des multi-acteurs et d'autre part des multi-enjeux. Mais sa complexité émane de son appropriation par les acteurs locaux, et de sa continuité dans l'espace-temps, ce qui a été prouvé par les acteurs chargés de la labellisation des différentes institutions au niveau central. Ces derniers ont déclaré que «ils sont très dynamiques durant la phase de la prise de connaissance de la labellisation, mais lors de la phase de la mise en application de la certification, c'est là où les problèmes apparaissent ; les acteurs locaux, régionaux et provinciaux ne veulent pas supporter les charges des projets de labellisation et n'investissent pas dans cette démarche, ils attendent l'aide financière de l'Etat pour le lancement des marchés en question » (Extrait d'un entretien avec un acteur au niveau central).

La labellisation dans la commune d'Asni est donc limitée seulement aux élites locales. Ailleurs, ce sont les paysans aisés, les entreprises privées, les gros producteurs ou alors les multinationales, qui peuvent se procurer ces labels, qui coûtent généralement très cher. On peut déduire de ce fait la dominance de l'approche compétitive et sélective au lieu de l'approche inclusive. Cette approche compétitive est également appelée distributive ou gagnant-perdant. Selon Léa Sébastien et Christian Brodhag : c'est une approche où nous trouvons des acteurs forts et d'autres faibles, Les premiers obtiennent la meilleure part du gâteau, alors que les seconds ne se trouvent pas dans une position de négociateur pour imposer leurs choix et leurs valeurs morales, et défendre leurs intérêts (Léa Sébastien et Christian Brodhag, 2004). Dans ce processus de labellisation dans la commune d'Asni, les producteurs des produits et services ainsi que les paysans démunis sont considérés comme des acteurs faibles, qui selon Mari Oiry Varacca, sont soumis à la logique du marché labellisé qui repose essentiellement sur la valorisation de savoirs qui n'est pas le leur. Sachant que la majorité des paysans démunis sont analphabètes, et le nombre de formations possibles au sujet de labellisation est insignifiant, ce qui les rend incapables de s'adapter et restent marginalisés. Cependant, pour les acteurs forts à Asni, la labellisation renforce leur domination et renforce les rapports de force tout en accentuant les inégalités sociales.

La labellisation à Asni, n'est pas une appropriation collective, elle est considérée comme un processus excluant les acteurs faibles. Ce processus, exclut également les consommateurs pauvres vu que le prix final d'une production labellisée est généralement plus élevé que celles non labellisées en créant selon Michael Heller, Rebecca Eisenberg et Gille Allaire un « phénomène d'anti commun » A noter que de nombreuses études sur les labels de qualité (Sempls et Vandercammen, 2009 ; BELMOUSS, 2016 ; Boujrouf et Al, Varacca, Ouhna et Al, 2019) ont montré que la majorité des consommateurs marocains ne sont pas très sensibles aux labels à l'exception de quelques professionnels et scientifiques (El Bakkouri et al. 2016). La prise en considération de la population s'avère absente dans les stratégies menées par l'Etat dans la labellisation.

La labellisation actuelle à la commune d'Asni va disparaître car elle ne s'inscrit pas en continuité dans l'espace-temps à cause de l'émergence continue des nouveaux labels et partant elle permet la recomposition du territoire en question. Cette recomposition dépend davantage d'une mauvaise ou une absence de gouvernance du label, parce que la gouvernance, surtout la bonne, se construit par et pour les acteurs qui se l'approprient (F. Leloup 2005) alors que dans le cas d'Asni, il n'y a pas d'amélioration dans les rôles de l'Etat classique qui intervient d'une manière hiérarchique, à cause de l'absence d'une volonté locale. Or, la notion de gouvernance par les labels s'identifie comme révélatrice des logiques verticales et horizontales de l'action publique locale (Béal et Al, 2015) alors que la labellisation à Asni exclut les acteurs démunis ainsi que les consommateurs marocains (Figure 1).

Figure 2: La relation inter acteur au sein de la commune d'Asni au tour de la labellisation



Source : W. BENHSAIN et S. SALHI, 2021

Conclusion

La commune d'Asni est un territoire en perpétuelle recomposition. Elle a connu des recompositions identitaires, ethniques et religieuses, et qui sont des recompositions dues à l'adaptation de la population locale à un environnement difficile et des recompositions politiques et territoriales. Elle a aussi connu une recomposition de son territoire « ordinaire » pour un autre protégé comme elle a connu des recompositions entre la vision d'agriculture vivrière à une autre vision systémique d'écoconception du produit à l'aide de l'émergence de la labellisation.

Les conditions liées à la qualité à Asni, s'imposent indirectement aux producteurs des biens et des services, non seulement dans l'agriculture avec les labels bio Maroc, IGP noix de l'atlas Haouz Marrakech IGP pomme de l'haouz, dans le tourisme à travers le label clef verte, mais aussi dans l'éducation à travers le label pavillon vert. Ces labels précités, constituent un outil pertinent de confiance et de qualité pour la compétitivité territoriale pour être à la hauteur des défis de la mondialisation. Ces labels n'émanent pas d'un choix stratégique collectif mais plutôt d'un choix de renforcement de la domination et des rapports de force tout en accentuant les inégalités. Il est à signaler aussi que l'appropriation de ces labels par les acteurs locaux dépend de l'intervention de l'administration d'une part pour le lancement des marchés et l'émergence continue des nouveaux labels d'autre part, ce qui confirme que ladite labellisation ne s'inscrit pas en continuité espace-temps.

Le succès de la labellisation au sein d'un territoire n'est pas uniquement celui de réaliser la qualité mais aussi informer sur la qualité vérifiable sur la base des normes et des cahiers de charge. Elle nécessite selon Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson une gouvernance qui révèle des logiques à la fois verticales et horizontales. La labellisation à Asni est complexe, multi-acteurs et multi-enjeux, et elle ne permet pas la recomposition de réseau de ces acteurs comme elle n'aide pas à une quelconque amélioration dans les rôles de l'Etat classique qui exclut les acteurs démunis et les consommateurs locaux qui sont ou non informés de l'existence de ces labels.

En outre, la labellisation oblige les producteurs à s'adapter aux stratégies, aux normes et aux critères définis et dictés au niveau central par l'administration selon sa propre perception du concept de la qualité au moment où la décentralisation s'affirme de plus en plus, d'où la nécessité de revoir la notion de la labellisation avec tous ses concepts ou chercher les moyens nécessaires pour renforcer et généraliser la décentralisation de la labellisation au sein des territoires locaux marocains. De même, il faut réfléchir sur les politiques adéquates pour développer la production des biens et services, par la création des grandes surfaces et la multiplication des coopératives notamment dans l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, etc. et surtout le développement de la formation au profit des différents acteurs locaux.

Bibliographie

- Aderghal Mohammed et al (2017), *“L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens.”* Hespéris, Tamuda 52 : 357-381.
- Béal Vincent et al (2015), *“La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie”*, In *“Gouvernement et action publique”*, 4 (3), 103-127p.
- Belmouss Khadija. (2016), *“La responsabilité sociétale dans les entreprises Marocaines : Quels effets sur la relation client”*, In *“Revue marocaine en management et marketing”*. 14p
- Boujrouf Saïd. (1996), *“La montagne dans la politique d'aménagement du territoire du Maroc”*, In *“Revue de géographie alpine”*, tome 84, n°4, 37-50p.
- Boujrouf Saïd, (2014), *« Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc »*, Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine [En ligne], 102-1 | 2014, mis en ligne le 17 juin 2014
- Boujrouf et al (2019), *“Les visions et référentiels des politiques de développement territorial dans l'arganaie : retour sur 10 ans d'initiatives et de projets”*, In *“congres international du 10 au 11 Décembre à agadir”*, 257-261p
- Christophe Sempels et Marc Vandercammen. (2009), *“Oser le marketing durable, concilier marketing et développement durable”*, 201p.
- De Mari Oiry Varacca. (2019), *“Montagnards dans la mondialisation : Réseau diasporiques et mobilisation sociales dans l'Atlas (Maroc), les highlands (écosse) et les alpes françaises”*, “Presses universitaires de Grenoble”, 235p.
- El alami Driss, (2019), *“La gouvernance des Clusters et dynamique des territoires en Europe. Quel enseignement pour le Maroc ?”*, In *“Revue Internationale des Sciences de Gestion”* ISSN: 2665-7473 « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 », 699- 722p.
- El Bakkouriet al. (2016), *“Étude de l'effet de la connaissance du label de qualité et de l'origine sur la qualité perçue par les consommateurs au Maroc cas de l'IGP Argane”*, In *“Moroccan journal of business studies”*, 17p.
- Élise Temple-Boyer. (2014), *“Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires, Association AGF”*, In *“Bulletin de l'association de géographes français”*, 91-1, Les paysages ordinaires, 18p.
- Erhard Friedberg et Michel Crozier, (1977), *“L'acteur et le système, Edition du seuil”*, In *“development, Regional Studies”*, 500p.
- Gilles Allaire, (1995), *“Croissance et crise en agriculture, Théorie de la régulation, L'état des savoirs.”* 341-349p.
- Gilles Allaire, (2016), *“Que signifie le « développement » de l'Agriculture Biologique ?”*, In *“Innovations Agronomiques, INRA”*, 1-17p.
- Pierre Campagne et Bernard Pecqueur. (2014), *“Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation”*. In *“Paris (France) : Charles Léopold Mayer”*. 268 p.

- Gérard-François Dumont. (2002), “*La mondialisation et le développement local. D’Entremont Alban, Lizarraga Lezúun Maria Ángeles, Pons Izquierdo Juan José, Recalde Zaratiegui Lucio*”, In “Homenaje a Manuel Ferrer Regales, Eunsa”, 84-313-1967-4. ffhal-01537689f, pp.809-839.
- Guillaume Lacquement et Pascal Chevalier. (2016), “*Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d’un concept de l’économie territoriale à l’analyse géographique*”, In “Annales de géographie”, 711, 490-518.
- Heller Michael et Eisenberg Rebecca. (1998), “*Can patents deter innovation? The anticommons*”, In “*Biomedical research. Science*” 280 (5364), 698-701p.
- Léa Sébastien. Christian Brodhag, (2004), “*A la recherche de la dimension sociale du développement durable*”, In “Association DD&T”, 22p.
- Leloup et al .(2005) : “*La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale*”, In “*Géographie, économie, société*”, (Vol. 7), DOI : 10.3166/ges.7.321-331, p. 321-332.
- Luc Florent. (2011), “*L’utilisation du label UNESCO dans la communication touristique Entre choix et contrainte*”, In “Téoros” 12p.
- Lombard et al (2006), “*La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*”, In “Paris, IRD”, 496 p. (ISBN 2-7099-1602-9).
- Medeiros Eduardo, (2020), “*Globalization, planning and local economic development*”, In “Regional Studies”, 54:12, 1788-1789, DOI: 10.1080/00343404.2020.1805424
- Nicolas Brejon de Lavergnée (1991), “*Politiques d’aménagement du territoire au Maroc*”, In “Paris: Edition l’Harmattan”. Pp. 271.
- Ouhna, Laila et Amine, Meryem Alaoui. (2019), “*Place des labels qualité dans le marketing des produits de terroir. International*”, In “Journal of Innovation and Applied Studies ”. 11p
- Pascon Paul. (1977), “*Le Haouz de Marrakech*”, In “Ed. Marocaines et international”, Rabat. 2 Tomes.
- Pereira Ribeiro Coutinho et al (2015), “*Local development in the context of territoriality face to globalization*”, In “ International Conference on Technologies for Sustainable Development (ICTSD) ”, pp. 1-4.
- Saidi Abderrahman et Edith Fagnoni. (2018), “*Le tourisme en tant que levier de développement territorial au Maroc : le cas du management de la destination de la médina de Tétouan inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO*”, In “Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l’Audit”, 24p
- Tebbaa Ouidad et Boujrouf Said. (2019), “*Patrimonialisation et label Géoparc : pour quel modèle de développement au Sud ? Cas du Maroc*”, In “girault y. (dir.) les géoparcs mondiaux UNESCO : une mise en tension entre développement des territoires et mise en valeur du patrimoine”. Iste éditions, Londres, 285p- 105-120pp.
- Valerie Colomb. (2017), “*De l’influence du développement durable sur les labels des villes*”, 35-38p.
- Velasco-Graciet Hélène. (2009), “*Territoires, mobilités et sociétés : Contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*”. In “Pessac : Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine”, ISBN : 9782858924974. DOI, 350 p.